

Relance de ma demande datée du 16 août 2023, restée sans réponse, et
Demande d'un lien vers les données publiques de votre consultation

Référence du Ministère chargé des transports : xxxxxxxx

Suite à ma demande de la copie de la réponse à la directive 2014/45/UE du parlement européen et du conseil du 3 avril 2014, relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques, et abrogeant la directive 2009/40/CE, affichant les mesures alternatives pour les usagers de 2-3RM.

Envoyé par messagerie électronique à,
presse@ecologie.gouv.fr

Envoyé à

Monsieur Clément BEAUNE
Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et
de la Cohésion des territoires, chargé des Transports
Hôtel Le Play
40, rue du bac
75700 Paris 07 SP

Monsieur Alexandre MOLINA
Chef du cabinet, conseiller auprès du ministre
Ministère de la Transition écologique, Cabinets Ministériels - Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Monsieur Thierry COQUIL,
Directeur de la DGTIM
Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités
Tour Séquoia
1 place Carpeaux
92800 Puteaux

Envoyé en copie par courrier électronique aux députés de la Manche :

1ère circonscription : Philippe Gosselin, Député LR, philippe.gosselin@assemblee-nationale.fr
2ème circonscription : Bertrand SORRE, Député REN, bertrand.sorre@assemblee-nationale.fr
3ème circonscription : Stéphane TRAVERTE, Député REN, stephane.travert@assemblee-nationale.fr
4ème circonscriptions : Anna PIC, Député SOC, anna.pic@assemblee-nationale.fr

Yoann SIMON

@

+32 x xxx xx xx
(Bruxelles)

Secrétaire :

Adresse de correspondance :

Défenseur et intégrateur du
logiciel libre, Membre de
l'April.org



Auto hébergeur
CHATONS.org



Donneur pour
la Quadrature du NET



Monsieur Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la
Cohésion des territoires, chargé des Transports,
Monsieur BEAUNE,

Monsieur le Directeur de cabinet et conseiller au près du Ministre,
Monsieur MOLINA,

Directeur de la DGTIM, Direction Générale des Infrastructures, des Transports et
des Mobilités,
Monsieur Thierry COQUIL,

J'espère que vous allez bien.

À notre connaissance, mon secrétaire n'a pas reçu, comme convenu en août (voir
pièce jointe 01), la copie de cette réponse.

Ce document revêt une grande importance.

Et à ce jour, au vu de quelques mentions dans les médias spécialisés et
de votre consultation publique concernant les projets de décret et d'arrêté
relatifs au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois
roues, ainsi que des quadricycles à moteur, l'importance de ma demande
initiale formulée en février 2023 est plus évidente que jamais

Obtenir ce document public est désormais essentiel pour éclairer le débat citoyen
sur ce sujet. De plus, je vous serais reconnaissant de nous fournir un lien vers les
données publiques des 16 155 contributions de votre consultation¹.

¹ <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projets-de-decret-et-d-arrete-relatifs-a-la-mise-a-2866.html>

En effet, à la lumière des développements récents et de la récente consultation publique sur les projets de décret et d'arrêté :

- Je réitère l'importance cruciale de ma demande initiale formulée en février 2023.
- J'aimerais disposer un lien vers les données publiques des 16 155 contributions de votre consultation

La publication de ces documents publics revêt une importance capitale pour informer le débat citoyen sur cette question.

Je suis disponible pour une réunion en personne, une discussion par voie électronique ou une visite dans votre ministère.

Mon intérêt pour ces questions repose sur le bien-être de tous les citoyens, en particulier les utilisateurs de 2-3RM, ainsi que sur la promotion du partage des infrastructures publiques. En outre, il s'agit de contribuer activement à la réduction et à la gestion plus efficace de la pollution mondiale en faveur de notre environnement commun.

Je tiens également à vous informer de mon intention de participer activement aux groupes de discussion et d'analyse sur ce sujet aux côtés de mes collègues et amis de la FFMC, des acteurs engagés et proactifs sur le terrain.

Monsieur le Ministre, Monsieur les Directeurs, je vous prie de bien vouloir accepter l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Bruxelles,
le 18/10/2023,

Yoann SIMON



Pièce jointe :

1. Courrier du 31 juillet 2023 de M. Alexandre MOLINA, Chef du cabinet, conseiller auprès du ministre
2. Le courrier de remerciement du 16 août 2023
3. Requête auprès du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, du mois de février 2023



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 31 JUL. 2023

Le chef de cabinet

Réf :

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports, sur votre demande de la copie de la réponse à la directive 2014/45/UE du Parlement Européen et du Conseil du 3 avril 2014 relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques, et abrogeant la directive 2009/40/CE, affichant les mesures alternatives pour les usagers de 2-3 RM.

Le ministre a pris connaissance de votre correspondance avec attention et il m'a chargé de transmettre votre correspondance au directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités aux fins d'un examen attentif et afin qu'une réponse vous soit apportée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Alexandre MOLINA

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél : 33(0)1 40 81 21 22
www.ecologie.gouv.fr



Réponse au courrier du 31 juillet 2023 de M. Alexandre MOLINA, Chef du cabinet, conseiller auprès du ministre

Référence du Ministère chargé des transports :

Suite à ma demande de la copie de la réponse à la directive 2014/45/UE du parlement européen et du conseil du 3 avril 2014, relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques, et abrogeant la directive 2009/40/CE, affichant les mesures alternatives pour les usagers de 2-3RM.

Envoyé par messagerie électronique à,
presse@ecologie.gouv.fr

Envoyé à
Monsieur Alexandre MOLINA
Chef du cabinet, conseiller auprès du ministre
Ministère de la Transition écologique, Cabinets Ministériels - Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Envoyé en copie par courrier électronique aux députés de la Manche :

1ère circonscription : Philippe Gosselin, Député LR, philippe.gosselin@assemblee-nationale.fr

2ème circonscription : Bertrand SORRE, Député REN, bertrand.sorre@assemblee-nationale.fr

3ème circonscription : Stéphane TRAVERTE, Député REN, stephane.travert@assemblee-nationale.fr

4ème circonscriptions : Anna PIC, Député SOC, anna.pic@assemblee-nationale.fr

Yoann SIMON

Secrétaire :

Adresse de correspondance :

Défenseur et intégrateur du
logiciel libre, Membre de
l'April.org



Auto hébergeur
CHATONS.org



Donneur pour
la Quadrature du NET



Monsieur le Directeur de cabinet et conseiller au près du Ministre,
Monsieur MOLINA,

Je vous adresse mes salutations distinguées et je tiens à vous remercier pour la correspondance datée du 31 juillet 2023, référence

Cette lettre fait suite à ma requête concernant la copie de la réponse à la directive 2014/45/UE du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014. Cette directive porte sur le contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques, et abroge la directive 2009/40/CE.

Je vous exprime ma sincère gratitude pour cette communication.

Je souhaiterais préalablement présenter mes excuses pour le délai pris dans ma réponse. La période estivale a retardé notre prise de connaissance de votre courrier, puisque mon collègue, qui m'assiste dans mes tâches, notamment en tant que secrétaire, vient de revenir de congés.

Nous avons pu prendre connaissance de vos informations à ce moment-là.

J'espère sincèrement que cette période estivale a été propice pour vous et vos collaborateurs.

Je vous remercie pour ce retour exhaustif concernant ma requête.

Si cela s'avère nécessaire, je reste à votre disposition ainsi qu'à celle de Monsieur Thierry COQUIL, Directeur de la DGTIM (Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités¹).

À la lumière des événements récents et de la dernière consultation publique concernant les projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues, ainsi que des quadricycles à moteur², je perçois davantage l'importance de ma demande initiale formulée en fin février 2023.

¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/direction-generale-des-infrastructures-des-transports-et-des-mobilites-dgitm>

Obtenir le document public sollicité revêt à présent une nécessité prépondérante pour éclairer le débat citoyen autour de ce sujet

Dans ce contexte,

je vous fais part de mon enthousiasme quant à votre réponse, et j'anticipe la réception rapide de la copie du document en question.

Je me tiens volontiers à votre disposition pour un échange en personne, par voie électronique ou au sein de votre ministère.

Mon intérêt pour cette initiative repose sur le bien-être de tous les citoyens, en particulier les utilisateurs de 2-3RM, ainsi que sur la promotion du partage des infrastructures publiques.

Parallèlement, il s'agit de contribuer à la réduction et à une gestion plus efficace des pollutions mondiales, en faveur de notre environnement commun.

Je désire également vous informer de mon intention de participer activement aux groupes de discussions et d'analyses sur ce thème aux côtés de mes collègues et amis de la FFMC et de la FFMC, des acteurs engagés et proactifs sur le terrain.

Monsieur, je vous prie de bien vouloir agréer par retour de correspondance l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Bruxelles,
le 16/08/2023,

Yoann SIMON



Pièce jointe :

- courrier du 31 juillet 2023 de M. Alexandre MOLINA, Chef du cabinet, conseiller auprès du ministre

² <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projets-de-decret-et-d-arrete-relatifs-a-la-mise-a2866.html>

Demande de copie d'un document administratif

Demande de la copie de la réponse à la directive 2014/45/UE du parlement européen et du conseil du 3 avril 2014, relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques, et abrogeant la directive 2009/40/CE, affichant les mesures alternatives pour les usagers de 2-3RM.

Madame la Ministre de la Transition énergétique,
Madame Agnès Pannier-Runacher,

Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
Monsieur Christophe Béchu,

Monsieur le Ministre des Transports,
Monsieur Clément Beaune,

Madame et Messieurs les Ministres,

dans la prévision d'une consultation de mes députées et députés proches, je souhaiterais disposer d'une copie du document, contenant les mesures alternatives au contrôle technique des deux roues motorisées, envoyé à la commission de l'Union Européenne par votre prédécesseur.

En effet, Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, suite à son communiqué de presse du Mercredi 24 novembre 2021¹, a présenté les diverses mesures alternatives.

Et il les a donc soumis à la Commission Européenne.

Il est donc très important de souligner cet engagement « celui de l'Etat Français » et les contraintes de réponse demandées par l'Union Européenne, car, en effet, la directive 2014/45/UE² imposait :

- une réponse avant le 01 janvier 2022, par la définition du champ d'application , alinéa 1 (fait non-négligeable, la réponse l'Etat a été envoyé en temps voulu.)
- le choix :
 - soit un Contrôle Technique
(inutile de refaire le débat dans cette présente)
 - soit la mise en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années.
(ce que l'État français a choisi pour l'ensemble des citoyens, et qui profitent ainsi à l'ensemble des usagers de la route en favorisant le partage, les échanges, les savoirs, etc...)

1 Communiqué de Presse : Jean-Baptiste Djebbari présente les mesures alternatives au contrôle technique des deux roues motorisées , sur <https://www.ecologie.gouv.fr/jean-baptiste-djebbari-presente-mesures-alternatives-au-contrôle-technique-des-deux-roues-motorisees>

2 Directive 2014/45/UE du parlement européen et du conseil du 3 avril 2014, relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques, et abrogeant la directive 2009/40/CE, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32014L0045&from=fr>

Et force est de constater,

alors même que, depuis des années, de nombreux motocyclistes comme moi, travaillent en permanence sur le terrain et avec leur préfecture, et/ou apportent naturellement leurs savoirs et partage de leurs expériences à leurs compagnons de route (pas que les motards, mais aussi les amis automobilistes, cyclistes, ...)

alors même que, depuis les annonces de Monsieur Djebbari, nous attendons la mise en application des nouvelles mesures annoncées afin de continuer à construire un avenir serein sur « la Moto, une des solutions », tant en sécurité routière que pour le désengorgement de nos voies de circulations par un meilleur partage, ou bien encore par des réductions non négligeables de pollution, etc...

que le bilan 2022 de la sécurité routière³, pour les usagers de 2-3 RM, est particulièrement favorable par une baisse continue depuis plusieurs années.

Cela permet à ce jour d'affirmer factuellement la position choisie par l'Etat, soit des mesures alternatives déjà en cours de fonctionnement sur le terrain, qui sont déjà favorables à nos concitoyens.

Il est vrai, ne nous le cachons pas, « un mort, c'est toujours un mort de trop », d'autant plus que sur le plan familial et relation proche, cela fait de nombreuses victimes « vivantes » hors champs comptabilisé et comptabilisable.

N'arrêtons pas nos efforts ; et je ne peux que souligner votre volonté de mettre en avant les motocyclistes dans les divers D.G.O. de nos préfectures actuellement en définitions.

C'est dans ce cadre que j'aimerais consulter mes députés départementaux peu importe leur bord politique, afin de travailler les divers sujets au plus près du territoire de chacune de leurs circonscriptions.

Pour cela, il m'est indispensable de disposer de la copie du document envoyée à l'Union Européenne.

Par avance, merci de votre réponse

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame et Messieurs les Ministres, ma plus profonde considération.

Fait à Bruxelles, le 21 février 2023,

Yoann SIMON



Post-scriptum :

Pour des raisons personnelles et professionnelles, je suis très souvent en déplacement.

Pouvez-vous m'apporter une réponse à l'adresse mail indiquée. (et je pense aussi que cela sera plus simple pour vos collaborateurs) ?

³ Bilan 2022 de la sécurité routière, <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etat-de-l-insecurite-routiere/bilans-annuels-de-la-securite-routiere/bilan-2022-de-la-securite-routiere>

Mes coordonnées :

Yoann SIMON,

Communications :

Présente envoyé par courrier simple à :

Ministère de la Transition écologique
Cabinets Ministériels - Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Par courrier électronique au ministère :

presse@ecologie.gouv.fr

Par courrier électronique aux députés de la Manche :

1ère circonscription :
Philippe Gosselin, Député LR, philippe.gosselin@assemblee-nationale.fr

2ème circonscription :
Bertrand SORRE, Député REN, bertrand.Sorre@assemblee-nationale.fr

3ème circonscription :
Stéphane TRAVERT, Député REN, stephane.travert@assemblee-nationale.fr

4ème circonscriptions :
Anna PIC, Député SOC, anna.pic@assemblee-nationale.fr